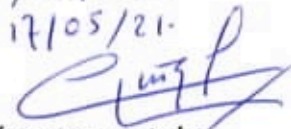


Poste le 12/05/2021

Reçu le 17/05/21



Direction départementale
des territoires et de la mer
Service police de l'eau
et des milieux aquatiques

Bureau rejets et prévention des pollutions

Affaire suivie par : Daniel DUFFOUR
Chef du bureau
Tél : 05 58 51 30 39
Mél : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le **06 MAI 2021**

Monsieur le président,

Dans votre courrier du 9 avril 2021, vous m'interrogez sur les raisons qui empêchent la mise en œuvre de la circulaire n°2013-8187 relative à la contamination des zones de production de coquillages par la famille des novovirus (NOV) et par la même le déclenchement du protocole toxi-infection alimentaire collective (TIAC) dans le département des Landes.

La direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, en charge du suivi des eaux du Lac marin d'Hossegor a déjà été contrainte de mettre en œuvre cette procédure à deux reprises en 2021. Il est ressorti de ces deux événements qu'un des axes de réflexion à avoir localement était la mise en place d'une meilleure communication entre les différents acteurs (syndicats d'assainissement, collectivités et ostréiculteurs) sur des dysfonctionnements des réseaux d'assainissement.

Toutefois, il convient de préciser qu'aucune station d'épuration ne rejette ses eaux traitées directement dans le lac : Seignosse, Benesse-Maremne, Capbreton, Ondres et Labenne infiltrent leurs eaux traitées, Saint-Vincent-de-Tyrosse rejette les eaux traitées dans l'Adour.

Des travaux de mise en séparatif sont en cours sur les communes de Saint-Vincent-de-Tyrosse et Ondres. Ceux-ci permettront de limiter à moins de 5% les rejets directs dans le Boudigau. Ce cours d'eau ne se rejette pas directement dans le lac mais dans le port de Capbreton. Les entrées dans le lac ne sont par conséquent possibles qu'à marée haute après une très forte dilution.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO
Landes
1581 route de Cazordite
40300 Cagnotte

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale,



Nadine CHEVASSUS